

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Municipal :	05.12.2022
Date d'affichage du compte-rendu :	15.12.2021
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25

Le douze Décembre deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD** et M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR** M. Rodolphe **FOURRÉ**, Mme Angélique **BOURSIER**, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Hélène ACE, Mme Amanda HOLMES, M. Christian AUBERT, M. Claude PAPOT, Mme Annie GONNORD, Mme Christelle BIET et M. Fabrice MICHELET ainsi que M. Alain **HURIEZ non représenté**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrick PETIT

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette dernière réunion du Conseil Municipal de l'année 2022. Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022.

Marie Kohler rappelle qu'elle avait posé une question relative à la défense incendie et demande à ce que soit mentionné la réponse apportée. Il avait été indiqué que la bassine de Chef-Boutonne, ne pouvait pas être utilisée pour la défense incendie et devait être disponible 365 jours par an. Monsieur le Maire confirme cette précision.

Le compte-rendu de la séance du 14 novembre ne suscite aucune autre remarque, il est adopté à l'unanimité.

Considérant qu'Aurore Cheminade Cheffe de projet Petites Villes de Demain (P.V.D) de la Communauté de Communes Mellois en Poitou – Référente entres autres, pour Chef-Boutonne est arrivée, l'ordre du jour est modifié pour qu'elle puisse présenter

CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

[Aurore Cheminade présente le dossier.](#)

En 2021, 5 communes de Mellois en Poitou avaient été sélectionnées par la Préfecture comme « Petites Villes de Demain ». Au total, il existe 1 600 petites villes de demain en France et 18 au sein du département. Les 5 communes, la communauté de communes et les services de l'État ont signé une convention le 1^{er} juillet 2021. À partir de cette date, les communes signataires devaient mettre en place, en 18 mois, des actions dans le cadre d'une stratégie territoriale de revitalisation et une stratégie spécifique à chaque commune. D'ores et déjà, les salaires des chargés de mission ont pris été en charge à 75% par l'Etat et plusieurs études ont été financées à 100%. Le calendrier a été respecté et la commune serait la première du département à proposer la signature.

La convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) existe depuis plusieurs années, mais concernait davantage les plus grandes agglomérations. La loi de 2019 « Engagement et Proximité » permet aux petits territoires dits « bourgs structurants » de signer la convention d'ORT.

Christelle Biet demande si le poste de chargé de mission occupé par M. Mathis Commere jusqu'à juin 2022, dans le cadre de la préparation de la convention, est pérennisé.

Monsieur le Maire rappelle que ce poste concerne plus globalement la revitalisation du bourg et de la commune. Mathis avait été recruté dans le cadre d'une subvention de l'État consacrée au Volontaire Territorial en Administration. Le poste

est resté vacant depuis son départ et Mme Viviane DUPONT prendra le relais, en tant que chargée de mission le 2 janvier 2023.

Dans le cadre de la convention, la commune devait mettre en place une stratégie globale de revitalisation. Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) avaient été adoptés en 2020. Le plan paysage et la stratégie de développement économique et touristique sont en cours de finalisation. Enfin, la stratégie globale s'appuie également sur le contrat de relance de transition écologique.

Les ambitions de l'ORT de Mellois en Poitou sont les suivantes :

- Redonner des prétextes aux habitants de (re) fréquenter leurs bourgs ;
- Bien vivre sa ruralité ;
- Avoir un cadre de vie agréable ;
- Proposer des logements de qualité, au plus près des services et des emplois.

Le groupe de travail pour la commune de Chef-Boutonne s'est réuni à de nombreuses reprises depuis le mois de décembre 2021. Les actions ont été classées par thématiques.

La stratégie de revitalisation de Chef-Boutonne s'articule autour de 3 thématiques :

- Œuvrer pour le développement commercial et économique de la cité ;
- Penser les parcours dans et vers la cité en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales ;
- Replacer les habitants au cœur de la cité.

L'objectif de l'ORT est d'identifier le mieux possible les projets structurants pour la commune. L'ORT sera signé pour une période de 5 ans et fera l'objet d'un bilan annuel. Le projet pourra également être amendé au moment du bilan annuel.

Le secteur d'intervention sera resserré sur le cœur du bourg et traitera les problématiques prioritaires en termes de logement et développement économique.

Les effets juridiques de l'ORT effectifs dès la signature de la convention sont les suivants :

- Dispositif fiscal **Denormandie** dans l'habitat ancien
- Suspension de l'examen en CDAC des projets commerciaux > 1000 m² dans le secteur d'intervention
- Abattement sur les plus-values résultant de la cession de biens immobiliers bâtis
- Imposer des travaux aux bien en état d'abandon manifeste
- Permis d'innover
- Dérogation à certaines règles du PLU
- Accompagnements spécifiques de l'ANAH : dispositifs Vente d'Immeuble à Rénover (VIR) et Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)
- Séparation des baux et maintien des accès dans les locaux à usages mixtes
- Obligation d'information du maire ou du président de l'EPCI 6 mois avant la fermeture d'un service public.

Monsieur le Maire rappelle que la stratégie avait été présentée au mois d'avril 2022. Il indique que l'ensemble des partenaires sont satisfaits de l'avancée des travaux. La convention permettra d'avoir une feuille de route globale pour les 5 communes impliquées dans le projet et de bénéficier d'une visibilité et d'une reconnaissance accrues pour les financements externes.

Christelle Biet considère que pour la 1^{ère} fois l'Etat met en œuvre de la transversalité dans les politiques publiques. L'outil permettra d'appuyer la politique locale de la commune. Elle considère qu'il s'agit d'une belle avancée.

Monsieur le Maire indique que c'est la crise des gilets jaunes qui a changé la perception que l'État avait des milieux ruraux. L'ANCT a été créé en 2019 et constitue une boîte à outils qu'il faudra continuer à mobiliser.



Les 3 axes du scénario de revitalisation

Levier n° 1 : HABITAT, RÉNOVATION URBAINE ET PATRIMOINE
« Habiter un cœur de bourg reconnu pour la qualité de son bâti »



Levier n° 2 : ESPACES PUBLICS, NATURE ET MOBILITÉS
« Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du quotidien ou pour le plaisir »

Levier n° 3 : ÉCONOMIE, SERVICES ET TOURISME
« Faire du bourg l'espace privilégié pour les activités du quotidien, de loisirs et les initiatives »

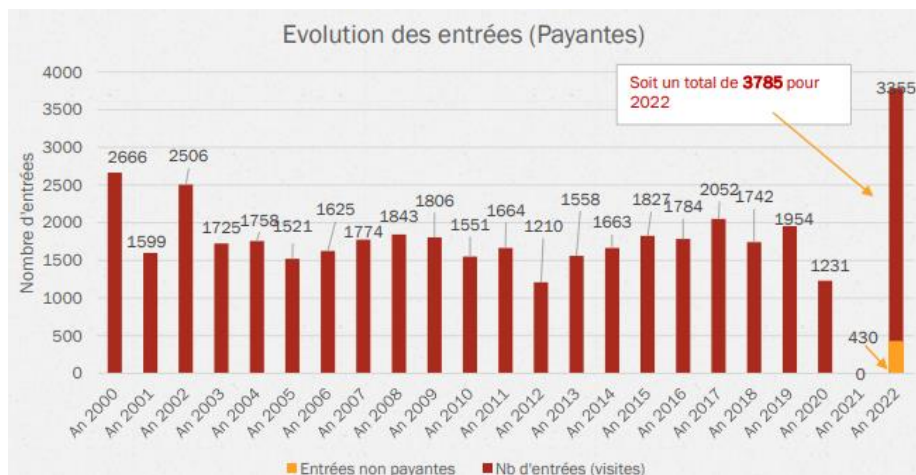


Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants valident la convention-cadre d'ORT et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'ORT et tout document afférent. Monsieur le Maire remercie le travail important mené par Juliette Tranchant et Aurore Cheminade cheffes de projets en partenariat avec les collectivités et par les membres de la commission.

BILAN DE LA SAISON 2022 DU CHÂTEAU DE JAVARZAY

Nicole Bettan présente le dossier

Le bilan transmis aux élus couvre la période du 18 mars 2022 au 12 décembre 2022. Le château a été ouvert à titre gratuit pendant 2 jours afin de permettre aux Chef-Boutonnais de découvrir le château. Au total, 430 personnes ont visité le château pendant ces deux jours.



Le nombre d'entrées s'élève à 3 785 et le nombre d'entrées payantes à 3 355. Les visites en basse saison (mars-avril-mai et octobre) s'élèvent à 946, alors qu'elles sont de 2 409 pendant la haute saison (juin-juillet-août-septembre). La fréquentation du château les vendredis et samedis vers 17h00 reste très faible. Nicole Bettan explique que le château a exceptionnellement mis en place un tarif réduit de 6€ lors des journées du patrimoine. 249 personnes ont visité le château dans le cadre des journées du patrimoine. Entre le 1^{er} juillet et le 31 août, le site a accueilli 1 433 visiteurs. 31% des visiteurs habitent dans la région Poitou-Charentes, 24% dans les Deux Sèvres, 22% dans les autres régions et 16% des touristes sont étrangers. 76% des touristes étrangers sont britanniques. D'autre part, le château a également reçu des visites groupées pour un résultat total de 1 914 €. Le château orientera davantage sa communication afin d'attirer davantage de visites groupées.

Le chiffre d'affaires s'élève à 19 088 €. L'objectif principal du château était de fidéliser les familles. La fréquentation des familles a nettement augmenté et le nouvel objectif est désormais de fidéliser les adultes et les groupes scolaires.

Monsieur le Maire précise que 156 adultes désignés « Gratuit adulte », ont bénéficié du passeport Escapade mis en place par le Département.

Concernant les ventes en boutiques, les cartes postales, les magnets et les marque-pages constituent la majorité des ventes. En revanche, les ventes de support téléphonique, de casquette restent très faibles. Les ventes en boutique s'élèvent à 1 481 € et les ventes de livres se sont élevées à 904 €. Le service de vente de boissons, assuré par une entreprise externe, est apprécié par les clients et les tarifs restent attractifs.

Nicole Bettan indique que l'objectif est d'aligner le site au cœur de la politique touristique du département. La fréquentation régionale et internationale est en hausse. Plusieurs campagnes de promotion et de communication ont été réalisées.

Sur interpellation de Marie Kohler qui demande pourquoi le casque virtuel n'apparaît pas dans le bilan, Nicole Bettan répond que le casque virtuel a été testé mais pas utilisé. Il serait utile de mener une réflexion sur son utilité. Marie Kohler regrette que les collaborateurs ne se soient pas approprié l'outil. Il s'agit d'un bel outil qui mériterait d'être utilisé davantage.

Jean Waroux demande si une action est prévue afin d'attirer davantage de visiteurs germanophones.

Frédéric Wattebled rappelle que la page internet du château sur le site de la Mairie n'est pas à jour et en demande la suppression. Il est décidé que seul un lien sera proposé vers le nouveau site internet du château.

Aux diverses questions posées, Monsieur le Maire indique qu'elles seront étudiées dans le cadre de la préparation de la saison 2023, et rappelle que l'année 2022 constituait une année de test. L'année 2022 a été réussie, car le nombre de visiteurs a triplé. Cependant, le nombre de Chef-Boutonnais fréquentant le château reste faible.

Marie Kohler considère qu'un travail sera à mener quant à l'organisation du travail et/ou missions des agents affectés, notamment du fait de la fin du contrat d'apprentissage de Coline Jorand en aout 2023.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE FC BOUTONNAIS

Annie Gonnord présente le dossier.

Le principe d'une convention d'objectifs avec le FC Boutonnais ayant été envisagé et acté à l'occasion de l'octroi de la dernière subvention, un projet est présenté. La convention d'objectifs est un partenariat entre la commune et le club qui vise à mettre en valeur le rôle social du club.

Les objectifs de la convention sont de :

- Maintenir les effectifs supérieurs à 200 adhérents ;
- Assurer la progression des licenciés de moins de 18 ans ;
- Maintien ou progression du nombre d'éducateurs diplômés, d'arbitres et de dirigeants ;
- Développement des équipes féminines ;
- Développer de nouvelles activités : babyfoot, futsal, papy foot, etc.

La commune met à disposition du club un local de 80 m² appelé « club house » ainsi que des terrains municipaux et des vestiaires. La Ville s'engage à verser la somme de 5 000 € pour les années 2023, 2024 et 2025.

La présentation est faite des obligations et droits de chaque partie, club et commune. Quelques précisions seront par ailleurs portées sur la convention. Monsieur le Maire accepte par ailleurs, l'ajout du point relatif aux actions préventives contre les pratiques addictives Il rappelle que les associations qui signent une convention d'objectifs sur 3 ans doivent signer la charte sur la laïcité.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants approuvent la convention d'objectifs avec le FC Boutonnais.

TARIFS DE LOCATION DE SALLES ET DE MISE À DISPOSITION DU MINIBUS AU 1^{ER} JANVIER 2023

Annie Gonnord présente le dossier.

La fréquentation des diverses salles communales est présentée à l'assemblée. Il est rappelé que les tarifs n'ont pas évolué depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants valident le nouveau tarif de location des salles et fixent le tarif de mise à disposition du minibus. L'intégralité des tarifs sera communiquée sur le site internet de la commune.

DEFENSE INCENDIE - VALIDATION DES MARCHES ET ACCEPTATION DES DEVIS

Christian Aubert présente le dossier.

L'opération consiste à renforcer la défense incendie sur 5 points. La consultation pour la création de 3 citernes au niveau de Chandant/Pellevoisin, du Moulin neuf et du Moulin des Paillards a été effectuée. La commission Finances réunie le 6 décembre a étudié les offres reçues ainsi que l'actualisation des devis de Véolia et du Syndicat 4B pour l'installation de poteaux d'incendie, au croisement de la rue de Judée et de la rue du Champ de Foire et au Chemin Vert

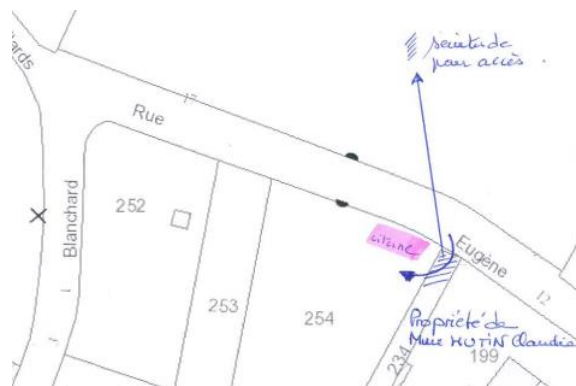
Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants valident la proposition de la commission et confient ainsi le marché pour la création des 3 citernes, à l'entreprise la mieux disante 2CTP de Chef-Boutonne, autorise d'éventuelles plus-values ou adaptations de marché dans la limite de 10%, acceptent les devis de Véolia et de 4B

DEFENSE INCENDIE - SERVITUDE DE PASSAGE POUR ACCES A LA CITERNE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé de disposer d'un droit de passage sur la parcelle de Mme HUTIN qui se trouve à proximité de l'implantation de la citerne sur la parcelle communale. La haie sera réduite d'un mètre.

Le projet a été validé par les pompiers et Mme Hutin a également donné son accord de principe pour ce droit de passage sur sa parcelle.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte notarial stipulant ce droit de passage pour permettre l'implantation et l'accès de la réserve incendie sur la parcelle communale.



ÎLOT PLACE CAIL — LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Christian Aubert rappelle que l'avant-projet avait été présenté et validé par le Conseil municipal le 17 octobre 2022. Le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de l'îlot Place Cail est en cours de préparation par l'Atelier du Trait.

La Commission finances, après examen de la proposition de l'architecte, propose au Conseil municipal de fixer les critères de sélection des offres comme suit : 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique.

Après quelques remarques et prévisions, et après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants valident les critères de sélection des offres dans la cadre de la consultation qui sera lancée en début d'année pour les travaux de construction de l'îlot urbain Place Cail, à savoir 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique.

EMPRUNT POUR FINANCEMENT D'OPÉRATIONS 2022

Christian Aubert aux élus qu'un montant de 300 000 € a été inscrit au Budget primitif pour le financement de 3 aménagements :

- Aménagement du parking de l'EHPAD : 160 000 € ;
- Travaux sur la rue de la Pirounelle : 60 000 € ;
- Effacements de réseaux : 80 000 €.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, les élus à l'unanimité des votants valident l'emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Agricole d'une durée de 15 ans au taux fixe de 3,20% (annuité de 25 260,92 €). Le déblocage sera fait en 2 temps : 140 000 € en 2022 et 160 000€ en 2023 pour tenir compte de l'avancement des travaux ainsi financés.

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023

Christian Aubert explique que les restes à réaliser concernent les opérations d'investissement qui sont engagées en 2022 et qui ne sont pas terminées. Ces dépenses sont reportées automatiquement sur le budget 2023.

Il est demandé par ailleurs, aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le mandatement des factures non programmées à ce jour et qui pourraient être indispensables avant le vote du budget 2023, dans la limite des 25% du montant des crédits inscrits au budget 2022.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants autorisent Monsieur le Maire à effectuer le mandatement des factures d'investissement non programmées dans la limite des 25% du montant des crédits inscrits au budget 2022

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES DE FIN D'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants autorisent Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits présentés par Monsieur Aubert, et à ajuster les crédits si nécessaires en fin d'année 2022.

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU BASSIN CHARENTE AVAL ET SES AFFLUENTS PORTE PAR L'ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE DE LA SAINTONGE

L'intégralité du dossier a été transmis aux élus.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de cette enquête qui sont de partager les enjeux des prélèvements en eau pour l'irrigation en vue d'une autorisation de prélèvements pour les 15 années à venir.

Le dossier est commenté et permet des échanges de points de vue, au gré de cartes ou tableaux composant le dossier.

Après un large débat, Monsieur le Maire invite les élus à formuler un avis, la question posée étant la suivante :

Est-on favorable aux prélèvements d'eau en infra pour l'irrigation agricole, dans une perspective de diminution des quantités prélevées ?

Après en avoir délibéré, par 20 voix (3 contre, 2 abstentions) le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le fonds avec cependant les remarques suivantes :

- Absence de réunions publiques de la part de l'OUGCS
- Documents techniques sans synthèse claire

POLICE MUNICIPALE TARIFS D'ENLÈVEMENT D'ORDURES DÉPOSÉES SUR DES SITES NON AUTORISÉS

Monsieur le Maire rappelle qu'à plusieurs reprises, des détritiques, gravats ou encombrants ont été déposés illicitement auprès des containers de collecte de déchets d'ordures ménagères. Les auteurs de ces dépôts sont parfois identifiés notamment après enquête menée par le garde champêtre. Il leur est demandé de récupérer leurs déchets pour un dépôt dans le respect des directives de tri. Néanmoins, s'ils ne donnent pas suite, aucun moyen dissuasif n'est mis en place pour éviter la récidive. Il est donc proposé de fixer un tarif d'enlèvement de 150 € si le contrevenant ne donne pas suite à la demande d'enlèvement, précisant que ce tarif sera totalement indépendant de la verbalisation qui leur sera également faite.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants autorisent la mise en place d'un tarif d'enlèvement d'ordures déposées sur des sites non autorisés de 150€.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT PAH

Monsieur le Maire indique que pour faire suite à la reconduction en 2022, de la labellisation Mellois en Poitou Pays d'Art et d'Histoire (P.A.H), la Communauté de Communes souhaite renforcer ses liens avec les communes et envisage pour cela de créer un réseau de référents communaux.

Nicole Bettan est confirmée référente PAH.

MISE À JOUR DES NUMÉROTATIONS DE PARCELLES SUR LES ACTES DE TRANSACTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CIAS

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été effectuée au mois de mars 2022 concernant l'achat du parking de l'EHPAD. La numérotation étant maintenant effective, il est proposé d'actualiser la délibération avec les nouveaux numéros. La commune achète les parcelles AO 224, AO 223 et AO 222.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants autorisent la mise à jour des numérotations de parcelles sur les actes de transaction entre la commune et le CIAS.

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES DES ÉLUS RÉFÉRENTS

Nicole Bettan rappelle que la Commission développement réunie le 24 novembre 2022, a mené une réflexion au sujet de la maisonnette rue de la Fontaine et les locaux de l'ancienne école privée, rue Auguste Gaud.

Annie Gonnord indique que la Commission animation s'est réunie le 7 décembre 2022 et a travaillé sur les nouvelles animations qui seront mises en place prochainement.

Marie-Claire Veque rappelle que le conseil du CCAS se réunira le 13 décembre 2022. Une élue regrette que l'analyse des besoins sociaux n'ait pas été mise à l'ordre du jour depuis le début du mandat.

Patrick Petit explique que la Commission patrimoine mène une réflexion sur l'achat du matériel électrique ainsi que l'aménagement et l'entretien de certaines rues. Il est également envisagé « d'habiller » les transformateurs. Il indique par ailleurs, que la salle Raymond Quiard ainsi que le complexe sportif feront l'objet de travaux. Monsieur le Maire précise que le projet d'aménagement des poubelles sera étudié en 2023. L'étude sur le photovoltaïque est également en cours. Patrick Petit indique que les services techniques effectuent les travaux relatifs aux ramassages de feuilles et taillent les arbres. Le problème relatif à un mur d'un bâtiment a été résolu. Le service mécanique a réalisé l'embrayage du C15.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'après avoir visionné la vidéo-interview réalisée au sujet de l'installation de la centrale photovoltaïque situé à proximité de la déchetterie, M. Wattebled avait demandé, par mail, si la commune allait recevoir de l'IFER. Monsieur le Maire répond que pour l'instant, la commune ne recevra pas de l'IFER. Toutefois, le PLF, qui est discuté actuellement, prévoit que 20% de la part départementale reviendrait à la commune. D'autre part, il informe l'assemblée que la Préfète a accepté les deux projets de parc éolien, de la Ferme du Fourris d'une part et de la ferme de la Cerisaie d'autre part. Une réunion sera organisée au pied d'une éolienne le 17 décembre 2022 afin d'attirer l'attention sur la concentration des éoliennes. Les élus sont invités à s'associer à cette action.

Le traditionnel repas entre les agents et les élus aura lieu le 16 décembre 2022 à la salle des fêtes de Tillou.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire remercie chaleureusement les élus pour le travail collectivement réalisé au cours de cette année 2022.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 12 décembre 2022.

Le secrétaire de séance
Patrick Petit

Le Maire
Fabrice Michelet